

ACTUALITÉ(S)

L'association QualiSR sur orbite

Le 26/1/2017

L'association "QualiSR", créée pour conduire la mise en place d'une certification des "syndics de redressement" pour copropriétés en fragilité ou en difficulté avérée, vient de franchir un pas décisif avec l'adhésion de l'UNIS, actée à l'occasion de la cérémonie des vœux de la fédération le 25 janvier, en même temps que la signature entre QualiSR et l'ANAH d'une convention de soutien opérationnel et financier afin de lui permettre de mener à bien son projet d'ici l'été 2017, visant à renforcer la professionnalisation des acteurs intervenant dans les copropriétés fragiles ou en difficulté.

Ces engagements partent du constat de l'importance du rôle du syndic de copropriété dans la prévention du processus de dégradation des copropriétés fragiles, et dans la mise en œuvre des actions de redressement. Le champ d'action est considérable : sur près de 617.000 copropriétés (6.9 millions de logements), le nombre de copropriétés fragiles est estimé à plus de 100.000 (19% du parc).

L'UNIS, en tant que premier syndicat professionnel représentant les syndics de copropriété, a considéré comme indispensable d'appuyer ce mouvement, dès lors que certains de ses adhérents sont membres de l'association. L'ANAH, à travers ses programmes tel que "Habiter mieux" et le déploiement des aides à la rénovation et à la transition énergétique, a fait du traitement des copropriétés fragiles et en difficulté une de ses priorités d'action.

Pour les syndics, la gestion d'un immeuble en difficulté ou à redresser financièrement et techniquement requiert une expérience et des compétences spécifiques, si nécessaire complétées par une formation.

L'objectif de la création de l'association QualiSR est que ces compétences soient reconnues par une certification, et qu'une liste de syndics ainsi spécialisés soit mise à disposition des collectivités et tribunaux (*notre ressource du 26/04/2016 «[Démarriage officiel de l'Association "QualiSR" pour la reconnaissance des syndics de redressement des copropriétés en difficulté](#)»*). Cette certification devrait permettre à l'ensemble des parties prenantes d'être sécurisées sur la qualité des prestations du syndic choisi.

©AEDév-Universimmo-Pro / Droits de reproduction réservés